

Note Flash

Enseignement supérieur & Recherche

n°02 - avril 2015

Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,34 Md€ en 2013

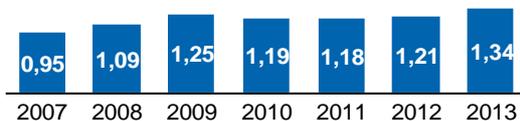
Les résultats sont issus de l'enquête réalisée annuellement auprès des collectivités territoriales par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Les données 2013 sont semi-définitives.

Le financement de la R&T par les collectivités territoriales augmente en 2013

En 2013, les collectivités territoriales ont consacré 1,34 milliard d'euros (Md€) à la recherche et au transfert de technologie (R&T) soit une hausse de 10 % en volume par rapport à 2012.

Près des deux tiers des collectivités finançant la R&T participent à la politique des pôles de compétitivité, ceci à hauteur de 150 millions d'euros en 2013.

Le financement R&T des collectivités territoriales



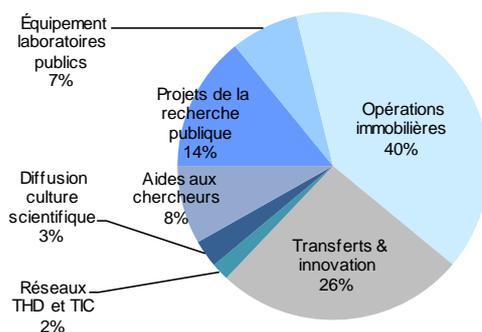
■ En milliard d'euros (Md€)

Source : MENESR-SIES Pôle recherche

L'engagement prioritaire des collectivités concerne les opérations immobilières

Les opérations immobilières absorbent, en 2013, 40 % des financements R&T dont les deux-tiers sont inscrits au CPER¹. Les collectivités interviennent ainsi dans la construction de laboratoires - universitaires ou non -, de pépinières d'entreprises innovantes, de maisons d'accueil pour les chercheurs, de maisons des sciences et technologies... Le soutien aux opérations de transfert de technologie et d'aide aux entreprises innovantes est la seconde priorité des collectivités territoriales et représente 26 % des financements R&T. De plus, elles s'engagent directement auprès des organismes publics de recherche à hauteur de 14 % des financements R&T.

Répartition par type d'opération du financement R&T local en 2013

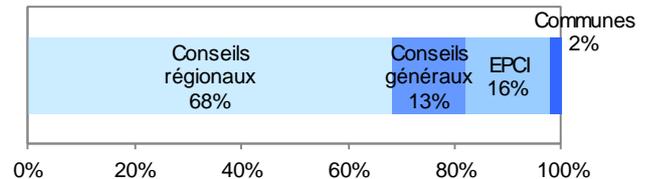


Source : MENESR-SIES Pôle recherche

Les conseils régionaux apportent les deux-tiers du financement R&T

Dans le domaine du développement économique, les compétences des conseils régionaux sont plus larges que celles des conseils généraux ou de l'échelon communal (communes et EPCI²). En 2013, les conseils régionaux ont apporté 68 % au financement R&T des collectivités territoriales soit 918 millions d'euros (M€). La part des EPCI a augmenté de plus de 2 points en un an pour atteindre 16 % en 2013. Les communes, 2 % du financement R&T, ont le plus souvent transféré les compétences R&T vers leurs intercommunalités.

Répartition du financement R&T par type de collectivité en 2013



Source : MENESR-SIES Pôle recherche

Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur cumulent 37 % du financement R&T national

L'Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont apporté respectivement 226 M€, 157 M€ et 119 M€ à la R&T en 2013. Ces trois régions apportent plus du tiers de l'ensemble des financements en faveur de la R&T par les collectivités territoriales de la France entière. A l'opposé, dans cinq régions de France métropolitaine, le niveau de financement en faveur de la R&T est inférieur à 20 M€ (Corse, Auvergne, Poitou-Charentes, Bourgogne et Limousin).

Le financement R&T des collectivités territoriales d'Outre-mer est estimé à 36 M€, soit 3 % du total relatif à la France entière. Elles privilégient les projets de recherche des laboratoires publics, 42 % de leurs financements R&T, ce qui reflète la physionomie de la recherche en Outre-mer, essentiellement exécutée dans le secteur public.

¹ Contrat de projets (ou de plan) État-Région

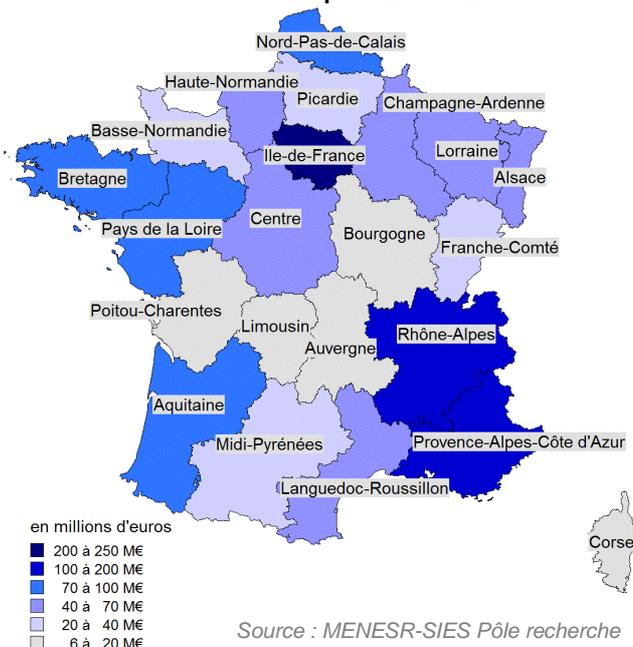
² Établissements publics de coopération intercommunale

Plus de 25 € par habitant consacrés à la R&T en Champagne-Ardenne, Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne

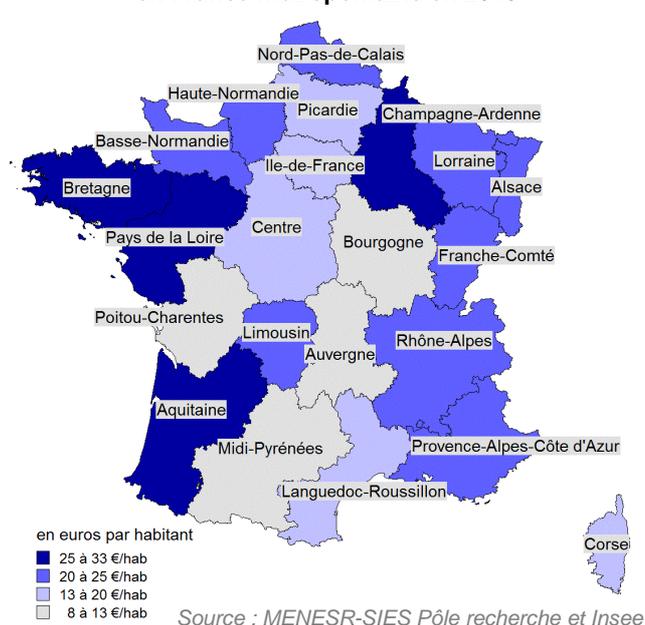
L'effort régional en faveur de la R&T peut être évalué en rapportant le financement R&T à la population régionale. Quatre régions ont réalisé un effort, en moyenne annuelle, supérieur à 25 euros par habitant (€/hb) : Champagne-Ardenne avec 30 €/hb et les régions Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne qui ont dépensé chacune 26 €/hb. Cet indicateur est inférieur à 13 €/hb en Poitou-Charentes, Auvergne, Bourgogne et Midi-Pyrénées.

En région Limousin, l'effort en faveur de la R&T est proche de 25 €/hb malgré des financements R&T représentant 1 % de ceux de France métropolitaine.

Les financements R&T régionaux en France métropolitaine en 2013



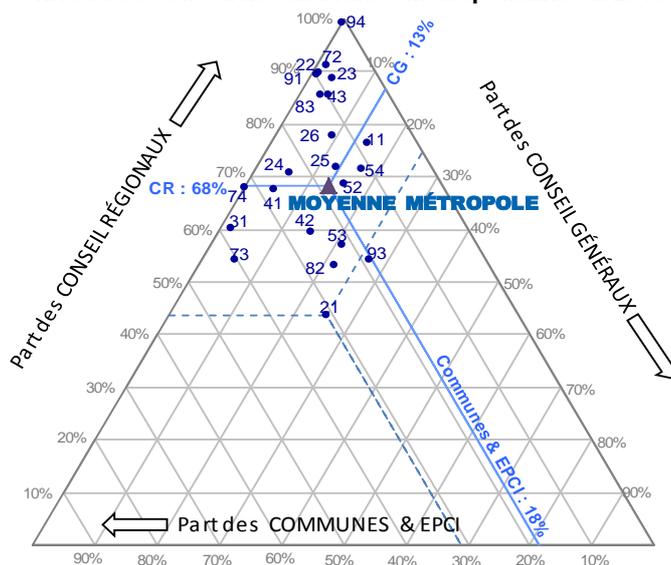
L'effort régional en faveur de la R&T en France métropolitaine en 2013



Pour financer la R&T, les différents niveaux de collectivités territoriales sont diversement sollicités suivant les régions

Le poids des différents échelons territoriaux dans les différents financements R&T régionaux n'est pas uniforme et traduit l'organisation locale du financement de la R&T. En 2013, le poids des conseils régionaux est supérieur à 85 % dans sept régions de la métropole alors que la moyenne est de 68 %. Dans neuf régions, les communes et EPCI apportent au moins 20 % aux financements R&T, le taux maximum étant établi par Midi-Pyrénées (40 %). Pour les conseils généraux quatre régions atteignent ce seuil, dont Provence-Alpes-Côte d'Azur (27 %).

Répartition des financements R&T régionaux par niveau de collectivité en France métropolitaine en 2013



Lecture : pour l'année 2013 en Champagne-Ardenne (21), les financements R&T proviennent du conseil régional (44 %), des conseils généraux (25 %) et des communes et EPCI (31 %).

Source : MENESR-SIES Pôle recherche

Code officiel géographique des régions			
11	Ile-de-France	52	Pays de la Loire
21	Champagne-Ardenne	53	Bretagne
22	Picardie	54	Poitou-Charentes
23	Haute-Normandie	72	Aquitaine
24	Centre	73	Midi-Pyrénées
25	Basse-Normandie	74	Limousin
26	Bourgogne	82	Rhône-Alpes
31	Nord-Pas-de-Calais	83	Auvergne
41	Lorraine	91	Languedoc-Roussillon
42	Alsace	93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
43	Franche-Comté	94	Corse

Claudette-Vincent Nisslé et Laurent Perrain
MENESR DGRI/DGESIP SCSES SIES

Le financement de la R&T en 2013 (budget réalisé) recouvre l'ensemble des financements ayant contribué à développer les activités de recherche et développement des universités et des organismes publics, à soutenir l'innovation et la recherche dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche, à développer la culture scientifique et technique.

Les collectivités territoriales interrogées sont à financement propre : conseils régionaux, conseils généraux, communes et les EPCI (hors syndicats de communes). Certaines collectivités disposent d'un statut particulier : collectivité territoriale de Corse, département de Mayotte, gov^v de Polynésie française, gov^v de Nouvelle-Calédonie et gov^{ts} des provinces de Nouvelle-Calédonie.

Pour en savoir plus :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes